

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseiller absent : 3
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 22/06/23
Date d'affichage : 22/06/23

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2015-1718
du 23 décembre 2015 relative à
la transparence de la vie publique
en vigueur, par Monsieur Le Maire,
réception le :
et notifié ou publié le :

230746
Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 001-210101366-20230706-230746-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, Eric DREYFUS et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, GONNARD Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°230746 : Modification du tableau des emplois permanents

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 octobre 2022,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanent à temps complet pour les ATSEM,

Le Maire explique que suite à un changement de grade d'un agent ATSEM

Il propose donc de modifier le tableau des emplois permanents à temps complet :

- ✓ Avec une modification de grade. (Changement de cadre d'emplois ATSEM en cadre d'emploi d'agent de maîtrise

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 001-210101366-20230706-230746-DE

Emplois	Nombre	Grade(s) ou
l'organe délibérant		
Service Administratif Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs
Service Technique Ouvrier Polyvalent	2	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques
Agent d'entretien saisonnier	4	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques
Animation Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjointes d'Animation (poste vacant)
Service Social ATSEM	1	Cadre d'emplois d'agent de maîtrise

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Technique Surveillance de la cantine et garderie périscolaire	1	Cadres d'emplois des Adjointes Techniques 32.59 H/semaine
Surveillance de la cantine et entretien	1	Cadres d'emplois des Adjointes Techniques 26.51 H/semaine
Entretien et gestion des salles communales	1	Cadres d'emplois des Adjointes Techniques 13.40 H/semaine
Surveillance Cantine	1	Cadres d'emplois des Adjointes Techniques 8.13 H/semaine
Surveillance Cantine	2	Cadres d'emplois des Adjointes Techniques 4.42 H/semaine
Animation Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjointes d'Animation 33.06 H/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 001-210101366-20230706-230746-DE

➤ **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur Le Maire,

➤ **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2023,

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

Le Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,

Le 6 juillet 2023

Le Maire,
Dominique BOYER

